

A l'attention de M. Le Directeur Général
Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail
27-31 avenue du Général Leclerc
94701 MAISON – ALFORT CEDEX

Bordeaux le 5 septembre 2011,

Objet : Pollution Perchlorate d'Ammonium - Communauté Urbaine de Bordeaux

Monsieur le Directeur Général,

Nous faisons suite à l'avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence d'ions perchlorate dans les eaux de consommation humaine de la CUB et à l'arrêté préfectoral complémentaire pris par le préfet de Gironde.

En effet, de nombreuses questions dont nous souhaitons vous faire part restent en suspens. Le fait que l'on ait découvert des sources de pollutions multiples sur plusieurs sites de la SME (Toulouse, Angoulême...), parmi lesquelles le Perchlorate d'Ammonium détecté dans l'eau potable de notre agglomération, laisse à penser qu'une partie de la population a été exposée à ces polluants de façon chronique. Par conséquent, en tant que groupe d'Elus d'un territoire touché par cette pollution, nous faisons appel à votre expertise pour demander :

- qu'une étude épidémiologique soit réalisée en lien avec la source de pollution. En effet, même si le Perchlorate d'ammonium ne serait pas cancérigène, comme le précise le courrier du Préfet de Gironde, il s'agit tout de même de la famille des perturbateurs endocriniens dont les effets sont en débat depuis quelques années avec le PCB ou le Bisphénol A. De plus, le site étant également pollué avec d'autres substances, comme le trichloréthylène qui lui, est reconnu cancérigène, cela implique de réaliser une étude sanitaire exhaustive en lien avec l'ARS de Gironde, en tenant compte de la combinaison de ces différents polluants, même si la difficulté de cette pollution est de la dater.
- Que soit réalisé le recensement des normes référencées dans le monde sur les ions perchlorate, car il existe déjà 3 normes aux U.S.A., afin de pouvoir nous situer par rapport à ces normes,
- Les raisons pour lesquelles cette pollution n'a jamais été prise en compte alors qu'elle est étudiée de longue date aux U.S.A. un des 3 pays fabricant du Perchlorate d'Ammonium avec la France ? Et pourquoi avoir préconisé une dose journalière admise dans l'eau potable à 15µg/L alors que l'Etat de Californie a une DJA de 6µg/L, et le Massachusetts de 2µg/L ?
- Enfin, le Ministère de la santé a-t-il l'intention de lancer une enquête nationale sur la contamination des aliments au Perchlorate d'Ammonium, comme vous le préconisez ?
Il nous semble en effet indispensable de réaliser cette étude au regard de celles réalisées aux U.S.A., incluant une estimation de la contamination du lait maternel et maternisé.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Gérard Chausset

Président du groupe Europe Ecologie – Les Verts de la CUB
Adjoint au Maire de Mérignac
Vice Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux